

Mairie de Cahus

Le Bourg

46130 CAHUS

05 65 33 88 28

mairie.cahus@wanadoo.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 07 Juin 2021

Étaient présents : Catherine Albert, Anne Audibert, Thierry CAS, Kevin Gouvart, Jean-Claude Kelsch,

Geoffroy Latapie (partiellement), Claude Lavergne, Nicolas Papon, Aurore Perony,

Alexis Poeydemenge.

Était excusée : Maryline Linard (pouvoir à J.C. Kelsch)

Étaient absents :

Début de la séance : 18h30

M. Nicolas Papon est désigné secrétaire de séance.

♦ Désignation d'un référent "Ambroisie" et "moustiques Tigre" :

Les ambroisies sont des plantes invasives capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux. C'est une menace pour l'agriculture et la biodiversité. Leur pollen peut provoquer de fortes réactions allergiques. Quand un pied d'ambroisie est observé, il faut rapidement l'éliminer.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) demande la désignation d'un référent. Après l'avoir contacté, Madame le Maire propose M. Franck Sepval qui est en lien permanent avec la nature.

Le Conseil Municipal délibère et vote. Pour : 10 voix

♦ Délibération concernant la création d'emploi d'agent recenseur :

Le recensement était prévu en janvier 2021. M. Christian Faure avait accepté la mission d'agent recenseur. Avec la crise sanitaire le recensement a été reporté d'une année (2022 au lieu de 2021). Après avoir pris contact avec Christian Faure, Madame le Maire propose de le nommer agent recenseur Le Conseil Municipal délibère et vote.

Pour : 10 voix

♦ Délibération l'indemnisation de l'agent recenseur :

Madame le Maire propose de lui attribuer 550€ brutpour cette période.

Le Conseil Municipal délibère et vote. Pour : 10 voix

♦ Délibération concernant l'application du régime forestier :

L'entreprise Chadelat a fait une coupe de bois au Pech Redon suite à un appel d'offre. Il faut penser à le reboiser. Des subventions sont possibles. L'ONF propose de s'occuper du dossier et demande 1500€ pourcela. Le Conseil Municipal délibère et vote.

Pour : 10 voix

19h30 : Arrivée de M. Geoffroy Latapie.

♦ Questions diverses:

Elections départementales et régionales : Madame le Maire indique qu'il faut organiser 2 bureaux de vote les dimanches 20 et 27 juin pour les élections départementales et régionales. Il faudra donc 4 personnes par tranche de 2 heures. Les membres du Conseil Municipal ne sont pas assez nombreux pour ne faire qu'une session de 2 heures. Nous allons essayer de recruter parmi les habitant(e)s des volontaires qui accepteraient d'être assesseurs. Si nous n'en trouvons pas suffisamment, quelques élus devront effectuer plusieurs sessions. Nota : L'élection départementale ne comportera qu'un tour de scrutin (uniquement 2 listes en présence). Le problème du nombre d'assesseurs se pose donc principalement pour le premier tour (dimanche 20 juin).

Fin de la séance : 21h.